

06/02/2014

La CES s'oppose à la Directive sur le détachement intragroupe : le détachement de travailleurs de pays tiers est inacceptable s'il n'est pas assorti de garanties leur assurant la pleine égalité de traitement

Le Conseil fait pression sur le Parlement européen pour qu'il accepte une directive sur les détachements intragroupes sans dispositions garantissant la pleine égalité de traitement en faveur des ressortissants de pays tiers travaillant dans un État membre.

Cela signifierait que les travailleurs employés dans un État membre seraient soumis aux conditions de travail et de protection définies par la législation de leur pays d'origine ! « Le marché du travail européen deviendrait une jungle », prévient la Confédération européenne des syndicats (CES).

L'UE doit garantir un traitement juste aux ressortissants de pays tiers employés dans l'UE. Ce principe a été confirmé par la Directive sur les travailleurs saisonniers mais le Conseil veut faire une entorse à celui-ci exposant ainsi les ressortissants de pays tiers à plus d'insécurité et au risque de se faire exploiter. Mais au profit de qui ?

La CES prendra toutes les mesures nécessaires pour combattre cette directive et demande aux États membres de considérer des propositions pour restaurer la pleine égalité de traitement pour tous les ressortissants de pays tiers employés dans un État membre.